

REBRÉCHIE

**PLAN
LOCAL
D'URBANISME**

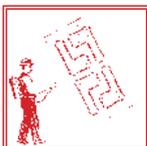
2.5

2.5 Liste des éléments de paysage à conserver

PROCÉDURE	DATE
ARRÊT DU PROJET	6 AVRIL 2012
APPROUVE LE	25 JANV.2013

25 JANVIER 2013

ÉCHELLE :



Ph. Verdier, Urbaniste
M. Ferranet, Architecte

Qu'est ce qu'un élément de paysage à conserver ?

Qu'est ce qu'un élément de paysage à conserver ?

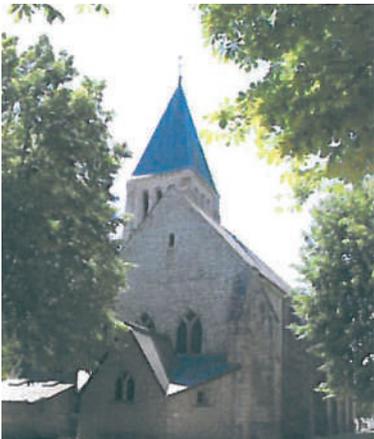
« **Les plans locaux d'urbanisme peuvent** identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection. (Code de l'Urbanisme. Article L.123.1.5.7°). »

Quelles sont les conséquences juridique de l'identification des éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier ?

« Les travaux exécutés sur une construction faisant l'objet d'une protection au titre de l'article L.123.1.5.7° du Code de l'Urbanisme doivent être conçus de façon à maintenir leur caractéristiques culturelles, architecturales ou historiques. Ces constructions sont référencées dans la liste des éléments de paysage à conserver et sont localisées sur le plan de zonage.

De même, les projets contigus à ces bâtiments protégés, ou situés à proximité ne doivent pas avoir pour effet d'en altérer sensiblement l'intérêt. »

Liste des éléments de paysage à conserver

PHOTO/LOCALISATION ET ELEMENTS PROTEGES	ZONE
 <p data-bbox="529 645 1276 730">Église de Rebréchien (Place de l'église) Ensemble du bâtiment et des abords plantés</p> <p data-bbox="102 913 245 949">1. L'église</p>	UA
 <p data-bbox="756 1155 1343 1357">Maison ancienne sur le pourtour de la place de l'église Porche et son colombage, encadrement de la porte et des fenêtres</p> <p data-bbox="76 1478 552 1514">2. Pourtour de la place de l'église</p>	UA
 <p data-bbox="986 1644 1375 2011">Tourelle de l'ancien Château avec fenêtres et leur encadrement, la nature du vitrage, la toiture, le clocheton, ainsi que l'axe de vue sur l'édifice en direction de l'Ouest</p> <p data-bbox="92 2060 529 2096">3. Tourelle de l'ancien château</p>	UAa

PHOTO/LOCALISATION ET ELEMENTS PROTEGES	ZONE
 <p data-bbox="97 600 687 674">4. Maison ancienne sur la route de Loury (sortie Est du Centre-Bourg)</p>	<p data-bbox="1433 405 1493 443">UA</p>
 <p data-bbox="89 1216 624 1323">5. Château de « La Martillère » (route de Neuvile aux Bois, à 1500 m au Nord du Centre)</p>	<p data-bbox="1433 920 1493 987">Aa (bâti)</p> <p data-bbox="1401 1037 1525 1137">N (boisement Nord)</p>
 <p data-bbox="92 1821 683 1928">6. Maison ancienne du lieu-dit de « La Bretonnerie » (à 2km au Nord du centre, en limite de la Forêt Dominicale)</p>	<p data-bbox="1433 1630 1493 1668">Aa</p>
<p data-bbox="92 1995 459 2067">7. Bois de la Petite Vallée (Nord Commune)</p>	<p data-bbox="1449 2011 1477 2049">N</p>

PHOTO/LOCALISATION ET ELEMENTS PROTEGES		ZONE
8. Bois de la ferme Château Gaillard (Nord Commune)	Préservation du caractère de boisement paysager	N
9. Pièce d'eau des Bons Hommes	Préservation du caractère paysager	N
 <p>10. Ferme du lieu-dit « Les Charolles » (clairière des Charolles. Ouest de la Commune)</p>	Élément central : proportions des ouvertures, clocheton et leur visibilité notamment par l'Est, où la perspective lointaine doit être maintenue	A
  <p>11. Château du « Rosier » et ses dépendances (Sud de la Commune, entre la voie ferrée et la limite communale avec Marigny les Usages)</p>	Composition d'ensemble à présérer : symétrie de la façade et des ouvertures, calpinage de la façade, traitement des persiennes et des volets, fronton et nature des fenêtres. Ordonnancement général du bâtiment, des ailes attendantes et des perspectives	<p>Aa (bâti du Château)</p> <p>N (abords bâti et boisés)</p>